

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE
SAINTE AGATHE DES MONTS

Procès-verbal des délibérations du conseil d'agglomération de Sainte-Agathe-des-Monts lors de la séance ordinaire tenue le 16 décembre 2025 à 19 heures, dans la salle de la place Lagny située au 2, rue Saint-Louis à Sainte-Agathe-des-Monts.

Présences :
Frédéric Broué
Chantal Gauthier
Sylvain Marinier
Marc Tassé

Hugo Berthelet
Nathalie Dion
Brigitte Voss

Absences :
André Ibghy

1. Ouverture de la séance

Le quorum étant constaté, le président procède à l'ouverture de la séance, en présence du directeur général et de la greffière adjointe; il est 20 h 04.

À moins d'indication contraire, le vote du maire ou du président de la séance n'est pas inclus dans le nombre des voix exprimées à l'égard de chacune des prises de décision.

2. Mot de bienvenue

Le président de la séance souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

AG2025-12-52

3. Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil d'agglomération de Sainte-Agathe-des-Monts;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

Il est proposé

ET RÉSOLU que le conseil d'agglomération de Sainte-Agathe-des-Monts accepte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4. Période de questions d'ordre général (durée maximale de 15 minutes)

Une période de questions est allouée aux personnes présentes et ce, conformément aux exigences de l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes*.

Aucune question de la part des personnes présentes.

ADMINISTRATION

AG2025-12-53

5. Adoption de procès-verbaux

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 novembre 2025 et de la séance ordinaire du 9 décembre 2025 a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la

Initiales	
Maire	Greffier

veille de la séance à laquelle ils doivent l'approuver et qu'en conséquence la greffière adjointe est dispensée d'en faire la lecture;

Il est proposé

ET RÉSOLU d'approuver les procès-verbaux de la séance extraordinaire du 18 novembre 2025 et de la séance ordinaire du 9 décembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

TRÉSORERIE

AVIS DE MOTION ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS

AG2025-12-54

6. Adoption - Règlement numéro 2025-AG-068 créant un fonds de roulement

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du conseil tenue le 9 décembre 2025, un membre du conseil a déposé un projet de règlement et a donné un avis de motion de l'adoption du présent règlement;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a aucun changement entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption de nature à changer l'objet de celui-ci;

CONSIDÉRANT QU'avant l'adoption du règlement, la greffière adjointe ou un membre du conseil a mentionné, s'il y a lieu, les changements entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption, de même que l'objet du règlement, s'il entraîne une dépense et, le cas échéant, le mode de financement, de paiement ou de remboursement de celle-ci;

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement a été mise sur le site Internet de la Ville et à la disposition du public avant la séance;

Il est proposé

ET RÉSOLU d'adopter le *Règlement numéro 2025-AG-068 créant un fonds de roulement*, lequel est inséré au livre officiel des règlements de l'Agglomération.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

AG2025-12-55

7. Adoption - Règlement numéro 2026-AG-069 décrétant l'imposition des taux de taxation des taxes foncières sur le territoire de l'agglomération de Sainte-Agathe-des-Monts pour l'année 2026

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du conseil tenue le 9 décembre 2025, un membre du conseil a déposé un projet de règlement et a donné un avis de motion de l'adoption du présent règlement;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a aucun changement entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption de nature à changer l'objet de celui-ci;

CONSIDÉRANT QU'avant l'adoption du règlement, la greffière adjointe ou un membre du conseil a mentionné, s'il y a lieu, les changements entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption, de même que l'objet du règlement, s'il entraîne une dépense et, le cas échéant, le mode de financement, de paiement ou de remboursement de celle-ci;

Initiales	
Maire	Greffier

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement a été mise sur le site Internet de la Ville et à la disposition du public avant la séance;

Il est proposé

ET RÉSOLU d'adopter le *Règlement numéro 2026-AG-069 décrétant l'imposition des taux de taxation des taxes foncières sur le territoire de l'agglomération de Sainte-Agathe-des-Monts pour l'année 2026*, lequel est inséré au livre officiel des règlements de l'Agglomération.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

AG2025-12-56

8. Adoption - Règlement numéro 2026-AG-071 créant une réserve financière pour l'entretien des bâtiments et infrastructures de l'agglomération

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du conseil tenue le 9 décembre 2025, un membre du conseil a déposé un projet de règlement et a donné un avis de motion de l'adoption du présent règlement;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a aucun changement entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption de nature à changer l'objet de celui-ci;

CONSIDÉRANT QU'avant l'adoption du règlement, la greffière adjointe ou un membre du conseil a mentionné, s'il y a lieu, les changements entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption, de même que l'objet du règlement, s'il entraîne une dépense et, le cas échéant, le mode de financement, de paiement ou de remboursement de celle-ci;

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement a été mise sur le site Internet de la Ville et à la disposition du public avant la séance;

Il est proposé

ET RÉSOLU d'adopter le *Règlement numéro 2026-AG-071 créant une réserve financière pour l'entretien des bâtiments*, lequel est inséré au livre officiel des règlements de l'Agglomération.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

AG2025-12-57

9. Adoption - Règlement numéro 2026-AG-072 créant une réserve financière pour le logement social

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du conseil tenue le 9 décembre 2025, un membre du conseil a déposé un projet de règlement et a donné un avis de motion de l'adoption du présent règlement;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a aucun changement entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption de nature à changer l'objet de celui-ci;

CONSIDÉRANT QU'avant l'adoption du règlement, la greffière adjointe ou un membre du conseil a mentionné, s'il y a lieu, les changements entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption, de même que l'objet du règlement, s'il entraîne une dépense et, le cas échéant, le mode de financement, de paiement ou de remboursement de celle-ci;

Initiales	
Maire	Greffier

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement a été mise sur le site Internet de la Ville et à la disposition du public avant la séance;

Il est proposé

ET RÉSOLU d'adopter le *Règlement numéro 2026-AG-072 créant une réserve financière pour le logement social*, lequel est inséré au livre officiel des règlements de l'Agglomération.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RESSOURCES HUMAINES

TRAVAUX PUBLICS - HYGIÈNE

LOISIRS ET SPORTS - CULTURE ET COMMUNICATIONS

SÉCURITÉ INCENDIE

AFFAIRES NOUVELLES

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR L'ORDRE DU JOUR (durée maximale de 15 minutes)

10. Période de questions sur l'ordre du jour

Une période de questions est allouée aux personnes présentes et ce, conformément aux exigences de l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes*.

Aucune question de la part des personnes présentes.

AG2025-12-58

11. Levée de la séance

Il est proposé

ET RÉSOLU de lever la séance. Il est 20 h 05.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Le président de la séance,
Monsieur Frédéric Broué

La greffière,
Me Stéphanie Allard

Initiales	
Maire	Greffier